

BULLETÍN EXTRAORDINAIRE  
DU  
CONSEIL SUPÉRIEUR DE SALUBRITÉ

---

TEXTE

En Espagnol, Français et Anglais

*Il contient les documents et les dispositions  
édictees au sujet de la campagne entreprise contre la  
fièvre jaune dans les diverses localités  
où cette maladie a été observée*

NUMERO 2.

MEXICO.

ESTABLISSEMENT TYPOGRAPHIQUE DE J. PALENCIA  
SAN FELIPE NERI NUMERO 19.

1904.

# Consejo Superior de Salubridad.

## Historia de la Campaña contra la Fiebre Amarilla.

*Marcha de la morbilidad y mortalidad habidas por Fiebre Amarilla en el Territorio de la República, desde el 1.º de Enero hasta el 31 de Mayo del presente año y resumen de los trabajos llevados á cabo por este Consejo, en el mismo periodo de tiempo.*

		Lugares de la República en donde se sigue, actualmente, la Campaña contra la Fiebre Amarilla																			
		VERACRUZ				TAMAULIPAS				COAHUILA	S. LUIS POTOSI			NUEVO LEON			OAXACA				
		VERACRUZ	COATZACOALCOS	JALTIPAN	OZULUAMA	TAMPICO	PASO DE DOÑA CECILIA	C. VICTORIA	CRULLAS	NUEVO LAREDO	MONCLOVA	C. VALLES	SAN VICENTE	GUERRERO	MONTERREY	LINARES	LAMPAZOS	TEHUANTEPEC	SALINA CRUZ	TOTAL	
Marcha de la morbilidad y la mortalidad.	Casos de fiebre amarilla.....	15	4	2	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	13	1	36	
	Defunciones causadas por la misma enfermedad.....	4	2	1	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	3	1	12	
Empadronamiento.....	De personas inmunes.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	340	"	"	5,339	"	5,339	
	De personas no inmunes.....	"	"	"	"	4,021	703	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	915	"	5,979	
INSPECCIÓN.	De personas inmunes.....	"	38	8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	46	
	De personas no inmunes.....	206,467	363	123	"	168,411	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	375,364	
	De viajeros.....	Que llegaron á las poblaciones.....	556	"	"	"	"	"	"	263	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	819
		Que partieron de las mismas.....	435	"	"	"	482	"	"	185	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,103
De habitaciones (viviendas domiciliarias).....	De personas inmunes.....	241,349	163	32	"	1,017	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,522	"	244,083	
	De personas no inmunes.....	79,193	300	15	"	3,054	251	5,976	"	9,703	"	533	37	121	"	"	"	383	"	99,566	
De depósitos de agua.....		7,254	69	"	"	1,670	19	1,433	"	1,124	"	318	"	6	209	"	1	132	"	12,235	
De habitaciones.....	Por el fuego. Jacales incinerados.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
	Por el ácido sulfuroso. Casas de mampostería fumigadas.....	1,904	"	"	"	977	20	152	8	8	2	"	25	8	"	"	11	22	1	3,138	
	Jacales fumigados.....	"	"	"	"	"	"	152	1	"	"	19	3	22	"	"	"	"	"	197	
De vehículos (por el ácido sulfuroso).....	Carros de ferrocarril.....	1,140	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,140	
	Buques.....	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	
De depósitos de agua encontrados con larvas.	Por el ácido sulfuroso (contra los mosquitos) Norias.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	189	"	"	1	"	"	190	
	Pozos.....	"	3	"	"	"	"	"	107	"	149	"	"	"	"	"	"	"	"	259	
	Algíbes.....	"	"	"	"	"	"	"	11	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	11	
Por el petróleo (contra las larvas) Depósitos de agua en las casas.....		7,254	65	"	"	1,595	19	393	"	915	"	84	"	6	19	"	"	132	"	10,482	
	Charcos.....	"	"	"	"	75	"	1,040	"	91	"	85	"	"	"	"	"	"	"	1,291	
	Pantanos.....	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	
LIMPIA.	De cisternas.....	286	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4	"	291	
	De solares.....	"	"	"	"	74	"	"	"	"	"	2	"	"	"	"	"	"	"	76	
	De corrales.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12	"	"	"	"	"	"	"	12	
	De canales, zanjas cegadas (metros cuadrados).....	"	"	"	"	480	995	"	"	"	"	"	"	"	7	"	"	"	"	1,475	
	De basureros.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	7	
Notificaciones diversas.....	450	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	450		

México, 31 de Mayo de 1904.

---

---

## INTRODUCTION.

---

Le Conseil Supérieur de Salubrité du District Fédéral de Mexico s'est crû le devoir de publier chaque semaine les documents les plus importants de la campagne entreprise contre la fièvre jaune.

En mettant la main à ce travail, le Conseil désire qu'il soit aux yeux des autorités Sanitaires du monde la chronique fidèle, documentée et vivante du mouvement de cette maladie, en indiquant dans les cas qui se présentent et les localités dans lesquelles on les observe, les circonstances et les causes spéciales aux quelles est dûe son apparition et, en somme tous les renseignements qui doivent être tenus présents pour former un jugement exact sur le développement et la propagation de la fièvre jaune dans la République Mexicaine, de même que sur les procédés que ont été mis à exécution pour l'extinction de la terrible maladie.

On met le plus grand soin à former un dépôt de matériaux d'où avec le temps l'on puisse tirer les éléments pour l'histoire de la fièvre jaune dans notre pays, et qui serve aussi pour coopérer avec le monde médical à dédui-

re les enseignements qui servent de guide dans les applications des pratiques de l'avenir.

Le Conseil se flatte que l'utilité de cette publication sera bien appréciée, car il croit avoir conquis par sa loyauté dans les relations intérieures et extérieures, le droit que l'ont ait en ses affirmations la foi qu'elles méritent justement.

Il espère aussi que son travail se répandra et donnera plus d'impulsion à l'esprit de confraternité et de bonne intelligence parmi ceux qui sont chargés de la santé publique, ce qui est indispensable pour la réalisation violente et efficace des mesures sanitaires, qui, seulement de cette manière peuvent produire les résultats que l'on cherche, en se proposant comme conséquence finale le plus grand progrès et le plus grande félicité des hommes.

---



---

## DOCUMENTS

*choisis dans la correspondance suivie entre M. le Président du Conseil Supérieur de Salubrité de Mexico et les médecins Délégués, Gouverneurs, Chefs Politiques. etc., au sujet de la campagne entreprise contre la fièvre jaune.*

---

### MESSAGE OFFICIEL.

Veracruz le 12 Janvier 1904.

M. Le Président du Conseil Supérieur de Salubrité.

Le malade auquel se réfère mon message d'aujourd'hui a 8 jours de maladie. C'est le brosseur d'un capitaine qui demeure dans une cour de maison de voisinage où il est resté deux jours, et est passé ensuite à la caserne où il est resté 3 jours, et est entré avant hier à l'hôpital.

J'ai déjà disposé que la cour de la maison de voisinage soit désinfectée d'une manière générale de même que la caserne, après en avoir parlé avec M. le commandant militaire pour qu'il fasse en sorte de faire tomber la préven-

tion de faire immédiatement entrer à l'hôpital tout individu atteint de la fièvre et suspect de la fièvre jaune. Ensuite je l'ai ordonné.—Le délégué, *N. del Río*.

---

MESSAGE OFFICIEL.

Mexico le 14 Janvier 1904.

M. le Second Médecin Délégué du Conseil Supérieur de Salubrité.—Veracruz.

Je me réfère à vos messages d'avant hier et de hier.

Veillez vous informer quel est l'agent sanitaire chargé de surveiller la maison où est demeuré le soldat du 17<sup>ème</sup> Bataillon, malade de la fièvre jaune qui a pu y rester 2 jours sans être découvert, pour rendre effective la responsabilité qui résulte de ce fait. Communiquez aussi le nom du capitaine qui a permis qu'il séjournât à la caserne déjà malade, pendant 3 jours, le soldat dont il est question.—Le Président du Conseil, *Eduardo Liceaga*.—Paraphe.

---

MESSAGE OFFICIEL.

Mexico le 26 Janvier 1904.

M. le Délégué du Conseil Supérieur de Salubrité.—Salina Cruz.

Je suis nanti de votre message d'hier.

Veillez vous informer avec plus de détails de l'origine des derniers cas de fièvre jaune survenus à Tehuantepec et

des mesures qui auront été prises pour empêcher la propagation de la maladie.—Le Président par interim du Conseil de Salubrité.

---

MESSAGE OFFICIEL.

Mexico le 13 Février 1904.

M. le Chef Politique du Canton de Veracruz.

Votre message d'hier laisse le Conseil informé de ce qu'il n'y a eu rien de nouveau dans ce Port, relativement à la fièvre jaune pendant les dernières 24 heures, et que la seule malade de ce mal qu'il y ait, se trouve à l'hôpital de Loreto.

Je vous prie, au nom de M. Le Président du Conseil, de vouloir bien recommander au médecin chargé du service spécial du 3<sup>ème</sup> district de faire une vérification très minutieuse sur la manière dont s'est produit le cas de la petite fille qui est à l'hôpital de Loreto, supposé que dans l'habitation où il s'est présenté il y avait un an et demi que l'on n'avait pas enregistré un nouveau malade, et qu'il fasse la désinfection de cette maison ainsi que de celles qui l'avoisinent d'une manière plus parfaite si c'est possible, que celles qui se pratiquent habituellement considérant que la malade dont il s'agit y a passé 5 jours pendant lesquels il est très probable qu'elle ait pu être piquée par des moustiques de genre «*Stezomya fasciata*» qui se seront infectés et seront la cause de la propagation de la maladie.—Le Secrétaire Général.—*J. Huici*.

En marge un sceau qui dit: Gouvernement de l'Etat libre et souverain de Oaxaca.

Par voie télégraphique, le chef politique de Tehuantepec dit au Secrétariat de ce gouvernement à la date du 16 du présent mois ce qui suit:

«J'ai l'honneur de faire savoir à ce gouvernement supérieur qu'hier un décès causé par la fièvre jaune a été enregistré. L'on prend les mesures convenables pour éviter la propagation de ce mal.»

Et j'ai l'honneur de vous le transcrire afin que vous en ayez connaissance, en vous manifestant l'assurance d'une respectueuse considération.

Liberté et constitution. Oaxaca de Juarez, le 22 Février 1904.—*Emilio Pimentel*.—Paraphe.

A. M. le Président du Conseil Supérieur de Salubrité.—Mexico.

---

MESSAGE OFFICIEL.

Mexico le 26 Février 1904.

M. le Chef Politique du District de Tehuantepec, Oaxaca.

M. le gouverneur de l'Etat de Oaxaca me dit que vous lui avez communiqué qu'il avait été enregistré dans le District un cas de décès causé par la fièvre jaune le 15 du courant.

Je vous supplie de m'informer s'il ne s'est pas présenté d'autre cas; s'il y a dans le Lazaret de cette ville une cham-

bre ou une salle qui ait ses portes et ses fenêtres protégées par des mailles de fil de fer pour isoler les malades atteints de cette affection, si le service est en règle pour recevoir les malades à quelque moment que ce soit, et toutes les informations concernant ce cas particulier que vous estimerez ayant un intérêt à me les faire connaître.

Je vous prie de me donner des nouvelles de quelque nouveau cas qui pourrait se présenter, de même que si vous avez des éléments pour faire la désinfection des maisons où il y a eu des malades de fièvre jaune.—Le Président du Conseil Supérieur de Salubrité, *Eduardo Licaga*.—Paraphe.

---

MESSAGE OFFICIEL

Mexico le 29 Février 1904.

M. le Chef Politique du District de Tehuantepec, Tehuantepec.

Je vous suis très reconnaissant des renseignements que vous avez bien voulu me communiquer dans votre message d'avant hier relativement aux cas de fièvre jaune dans cette localité et de l'état dans lequel se trouve le Lazaret.

Puisque l'on ne peut pas encore disposer du dit édifice veuillez indiquer quelle dépense il faudra faire pour approprier une salle de l'hôpital existant en département pour ces malades, c'est-à-dire en munissant ses portes et ses fenêtres de mailles de fil de fer fin dans le but d'empêcher que les moustiques s'infectant propagent ensuite le mal.

Par courrier d'aujourd'hui je vous remets des exemplaires des brochures «Instruction pour se préserver des intermittentes et du paludisme.»

«Nouveau plan de campagne centre la fièvre jaune,» dans les quelles on indique avec tous les détails nécessaires les mesures qui doivent être mises en pratique pour éviter la propagation du vomito dans les lieux envahis.— Le Président du Conseil Supérieur de Salubrité, *Eduardo Liceaga*.—Paraphe.

---

MESSAGE OFFICIEL.

Mexico le 29 Février 1904.

M. le Délégué du Conseil Supérieur de Salubrité.— Tampico.

Votre dépêche en date d'avant hier me laisse en possession, ce qui me cause une grande satisfaction, de la nouvelle que les travaux du service spécial contre la fièvre jaune sont commencés dans ce port.

Je me félicite que vous ayez accepté de vous charger de ce service, car puisque c'est vous qui allez diriger les opérations, je suis sur qu'il ne restera pas vivant un seul moustique, mesure qui nous assure que l'épidémie ne ce reproduira pas, et avec laquelle nous donnerons de la sécurité au reste del'Etat de Tamaulipas et à ceux de Nuevo Leon et San Luis Potosí, qu'ils ne reviendront pas à avoir la fièvre jaune.

N'oubliez pas de faire brûler les herbes où s'abritent les moustiques.—Le Président du Conseil, *Eduardo Liceaga*.—Paraphe.

MESSAGE OFFICIEL.

Mexico le 8 Mars 1904.

M. le Délégué du Conseil Supérieur de Salubrité.— Tampico.

Je vous suis reconnaissant des éclaircissement que vous avez bien voulu donner dans votre message d'aujourd'hui au sujet du nombre de personnes recensées.

En effet le recensement a pour objet de connaître le nombre de personnes qui ne sont pas indemnes existant dans la localité, et la visite domiciliaire, de vérifier si quelques unes arrivent à avoir la fièvre jaune pour quelque cause que ce soit pour les isoler immédiatement comme suspects.

Comme dans le cas où il se découvrirait un seul malade suspect il doit être isolé, assurez vous si le Lazaret est en conditions de recevoir les malades au premier moment s'ils'y trouve quelque endroit spécial où l'on puisse loger les personnes aisées qu'il y ait nécessité de soumettre à cette mesure, dans l'idée que la règle absolue que nous allons imposer sera celle d'isoler tout individu qui présentera une réaction fébrile, quelque soit son sexe, son âge, sa position sociale et sa nationalité. C'est là le seul moyen efficace que la maladie ne se reproduise pas.—Le Président du Conseil, *Eduardo Liceaga*.—Paraphe.